



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Le Président directeur général

## Décision n°2024/ 149 /PDG Portant délégation de signature

Le président-directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu le décret du 27 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

### Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale de la Normandie** délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Marie HENNEBELLE	Directrice régionale	<ul style="list-style-type: none"><li>- Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôlés.</li><li>- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle</li><li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :<ul style="list-style-type: none"><li>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT</li><li>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement</li></ul></li></ul>
Anne-Sophie SIMON	Directrice régionale adjointe	<ul style="list-style-type: none"><li>* Certifier le service fait</li><li>- Au titre des crédits d'intervention :<ul style="list-style-type: none"><li>* Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent ( décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide</li><li>* Liquider et ordonnancer les aides en dépense</li><li>* Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière.</li></ul></li><li>* Liquider et ordonnancer la recette</li><li>* Liquider et ordonnancer les annulations/réductions de recette</li></ul>
Stéphane BOUCHEZ	Chef de service des affaires générales	<ul style="list-style-type: none"><li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :<ul style="list-style-type: none"><li>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT</li><li>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement</li></ul></li><li>* Certifier le service fait</li></ul>

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Virginie FOSSEY	Cheffe de service de la formation professionnelle, emploi et aides économiques	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, de la Directrice régionale adjointe et pour leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Certifier le service fait</li> </ul> </li> <li>- Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent ( décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide</li> <li>* Liquider et ordonnancer les aides en dépense</li> <li>* Soldier ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière.</li> <li>* Liquider et ordonnancer la recette</li> <li>* Liquider et ordonnancer les annulations/réductions de recette</li> </ul> </li> </ul>
Jean-Philippe LE PALLEC	Chef de service agriculture, développement rural et pêche par intérim	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, de la Directrice régionale adjointe et pour leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Certifier le service fait</li> </ul> </li> <li>- Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Liquider et ordonnancer les aides</li> </ul> </li> </ul>
	Chef de service des contrôles	
Sarah DIAS	Cheffe de service des aides aux entreprises et à l'investissement	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, de la Directrice régionale adjointe et pour son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Certifier le service fait</li> </ul> </li> <li>- Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Liquider et ordonnancer les aides</li> <li>* Signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides</li> </ul> </li> </ul>
Natacha DELAFOSSE	Cheffe de service adjointe du service des contrôles	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, de la Directrice régionale adjointe et pour leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Certifier le service fait</li> </ul> </li> <li>- Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Liquider et ordonnancer les aides</li> </ul> </li> </ul>
	Cheffe de service adjointe agriculture, développement rural et pêche par intérim	
Véronique BOULARD	Responsable administrative et financier	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale et de la Directrice régionale adjointe et pour son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Certifier le service fait</li> </ul> </li> </ul>
Yannick MISMETTI	Chef du secteur formation professionnelle emploi et aides économiques du site de Caen	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale et de la Directrice régionale adjointe, pour leur domaine de compétence et leur site :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Liquider et ordonnancer les aides de leur secteur</li> </ul> </li> </ul>
Régis BLAIZOT	Chef du secteur formation professionnelle emploi et aides économiques du site de Rouen	

**Article 2 :** concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale de la Normandie**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Marie HENNEBELLE	Directrice régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat</li> <li>- Signer tout document relevant de la direction régionale Normandie, hors courrier parlementaire</li> </ul>
Anne-Sophie SIMON	Directrice régionale adjointe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les ordres de mission</li> <li>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire</li> <li>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence</li> </ul>
Stéphane BOUCHEZ	Chef de service des affaires générales	<p><i>Pour leur domaine de de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence</li> <li>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire</li> </ul>
Sarah DIAS	Cheffe de service des aides aux entreprises et à l'investissement	
Virginie FOSSEY	Cheffe de service de la formation professionnelle, emploi et aides économiques	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale et la Directrice régionale adjointe et pour leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les ordres de mission</li> <li>- Signer tout document relevant de la direction régionale de Normandie, hors courrier parlementaire.</li> </ul>
Jean-Philippe LE PALLEC	Chef de service agriculture, développement rural et pêche par intérim	
	Chef de service des contrôles	

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Natacha DELAFOSSE	Cheffe de service adjointe des contrôles	<i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, de la Directrice régionale adjointe et pour leur domaine de compétence :</i> -Signer les congés annuels et les autorisations d'absence -Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire -Signer tout document relevant de la direction régionale de Normandie, hors courrier parlementaire.
	Cheffe de service adjointe agriculture, développement rural et pêche par intérim	
Yannick MISMETTI	Chef de secteur formation professionnelle, emploi et aides économiques site de Caen	<i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, de la Directrice régionale adjointe, pour son domaine de compétence et son site :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer tout document relevant de la direction régionale de Normandie, hors courrier parlementaire.
Régis BLAIZOT	Chef de secteur formation professionnelle, emploi et aides économiques site de Rouen	<i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, de la Directrice régionale adjointe, pour son domaine de compétence et son site :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer tout document relevant de la direction régionale de Normandie, hors courrier parlementaire. -Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire.

**Article 3** : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.  
Elle prend effet à compter du 2 décembre 2024.

Fait à Limoges,  
Le 2 décembre 2024

Le Président Directeur Général



**Sylvain MAESTRACCI**

M. Le président-directeur général (original)

Copies :

Mme Marie HENNEBELLE

Mme Anne-Sophie SIMON

M. Stéphane BOUCHEZ

Mme Virginie FOSSEY

M. Jean-Philippe LE PALLEC

Mme Sarah DIAS

Mme Natacha DELAFOSSE

Mme Véronique BOULARD

M. Yannick MISMETTI

M. Régis BLAIZOT

M. l'Agent Comptable

DRH

DFJL